

Conseil municipal de FENETRANGE

Département de la Moselle

Date de convocation : 16/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

Nombre de conseillers élus : 15.

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Délibération n°57210-2026/24

Séance du 23 avril 2026, à 19h30

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Benoît PIATKOWSKI, Maire.

Conseillers présents : Gertrude BENOIST, Joël BOMMENSATT, Pascal DASTILLUNG, Martine DEVOT, Damien FISCHER, Chantal FRANTZ, André Gérard HORVAT, Marie-Hélène PIGNON, Dominique RUPP, Nathalie SCHMIDT, Dominique SELMER, Evelyne SLAMA, Christian WALKER.

Conseiller absent : Jérémy BERTSCHY

Secrétaire de séance : M. Damien FISCHER

Affectation du résultat du budget forêt 2025

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025 du budget forêt

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat exercice 2025
Investissement	- 7 789,56 €
Fonctionnement	+ 130 480,77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation au compte R1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 7 789,56 €
- Affectation au compte R002 (excédent de fonctionnement) : 122 691,21 €

Unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant Monsieur le Maire de Fénétrange dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet <https://www.telerecours.fr/>

Le Maire
Benoît PIATKOWSKI

Le secrétaire de séance,
M. Damien FISCHER